

Niveau 3 Cadre européen des certifications

Certificateur : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

JO/BO 03/02/2024 - Arrêté du 23 janvier 2024 portant création de l'option « ouvrier spécialisé en paysage » du brevet professionnel agricole et fixant ses conditions de délivrance

Public concerné	Apprenant sous statut : ➤ Apprenti (de 16 à 29 ans)
Conditions et délai d'accès	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Satisfaire à un entretien avant l'entrée en formation. ➤ Fournir un CV, une lettre de motivation et les diplômes ➤ Être éligible et conclure un contrat d'apprentissage. ➤ Inscription de janvier à septembre pour la prochaine rentrée de septembre. ➤ Entrée permanente possible tout au long de la formation. (Nous consulter)
Prérequis et aptitudes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être titulaire d'un CAPa « Jardinier Paysagiste » ou d'un diplôme de niveau 3 ou de niveau supérieur ou avoir suivi un cycle complet de second cycle ; à la dernière évaluation d'UC, justifier d'une année d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus ➤ Pour les personnes ne justifiant pas de diplôme, justifier soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein en rapport avec la finalité du diplôme, soit de l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.
Objectifs	<p>Obtenir les compétences professionnelles en vue d'un emploi d'ouvrier paysagiste qualifié en jardins et espaces verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir réaliser les travaux d'entretien et de création d'un espace paysager en suivant les directives du chef d'équipe. ➤ Utiliser et entretenir le matériel dans le respect des règles de sécurité.
Durée de la formation	<p>1050 heures de formation sur 2 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 30 semaines au CFA de la MFR réparties sur les 2 années scolaires ➤ 54 semaines en entreprise
Contenus et compétences	<p>Compétences communes à tous les BPA</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication et réaction en situation professionnelle ➤ Organisation du travail ➤ Enregistrement des données <p>Compétences spécifiques de la spécialité « Travaux Paysager et création D'entretien »</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux d'entretien d'un espace paysager ➤ Préparation et réalisation d'un chantier paysager ➤ Installation et maintenance d'un réseau d'arrosage ➤ Utilisation et entretien courant des petits matériels et équipements

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les modules de spécialité: ➤ UCARE 1 : Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte ➤ UCARE 2 : Entretien des espaces verts en éco-pâturage <p>La formation en milieu professionnel</p> <p>Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation.</p>
Types d'entreprises d'accueil	<p>Entreprise privée du paysage - Service des espaces verts d'une collectivité - Communauté de communes - EHPAD - Parc et monument historique - - Parc zoologique et/ou de loisirs - Domaine privé - Entreprise de service à la personne.</p>
Modalités D'évaluation	<p>C'est un diplôme de niveau 3 qui se prépare sur un an tout en contrôle continu.</p> <p>La préparation du BPA est réalisée par alternance sous statut apprentissage, en associant la formation en centre aux temps de formation en entreprise. Cette méthode permet d'allier la théorie et la pratique. Elle offre la découverte grandeur nature du cadre de travail de la profession.</p> <p>L'obtention du diplôme suppose la réussite aux épreuves de 8 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE). Les candidats possédant déjà un CAP bénéficient d'une Validation des Acquis Académiques (VAA), ils n'ont pas à passer les UC G1 et UC G2.</p> <p>Unités capitalisables générales</p> <p>UC G1 : Mathématiques – Informatique – Communication : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale UC G2 : Droit du travail – Protection sociale – Economie d'entreprise et de chantier : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique UC G3 : Ecologie – Prévention et risques du travail : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable</p> <p>Unités capitalisables spécifiques à l'option</p> <p>UC O1 : Biologie – reconnaissance et gestion sanitaire des végétaux : Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers UC O2 : Mécanique : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier de paysage</p> <p>Unités capitalisables de spécialité spécifiques à la spécialité</p> <p>UC S1 TCE : Connaissance des techniques d'entretien en travaux paysagers. Réaliser les travaux d'entretien d'un espace paysager</p>

	<p>UC S2 TCE : Connaissance des techniques de création en travaux paysagers. Réaliser les travaux relatifs à la création d'un espace paysager</p> <p>UC S3 TCE : Utiliser les engins de transport et de terrassement dans le respect des règles de sécurité</p> <p>Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi UCARE 1 : Réaliser l'installation et la maintenance d'un robot de tonte UCARE 2 : Entretien des espaces verts en éco-pâturage</p> <p>Il peut également obtenir une attestation valant le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) de niveau A (petits engins de chantiers mobiles) + niveau F (engins de levage).</p>
Modalités pédagogiques	<p>La pédagogie de l'alternance en MFR s'appuie sur la pratique du métier en entreprise qui est réinvestie dans les séances de cours à la MFR et permet à nouveau de se réinterroger en situation professionnelle. Réalisation de chantiers écoles en lien avec différents partenaires. Visites d'entreprise et de jardins. Conduite de projets d'aménagements paysagers – Chantiers écoles</p> <p>Moyens pédagogiques : Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, salle informatique équipée du logiciel de conception paysagère Nova 3D. Plateaux techniques avec matériel et outillage pour les chantiers pédagogiques. Parc arboré de 6 hectares.</p>
Poursuites d'études envisageables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certificat de Spécialisation (Maçonnerie paysagère, élagage...) ➤ BP Métiers de la piscine ➤ BTSa « Aménagements paysagers » (sur dossier)
Tarifs	<p>Il n'y a pas de frais de scolarité en statut apprentissage. Ils sont pris en charge par les OPCO (opérateurs de compétences). Restent à charge de l'apprenti(e) : le coût de la pension (interne ou demi pensionnaire), les frais de déplacement, les activités extra-scolaires (animation, voyage d'étude)</p>
Lieu	<p>MFR RENNES SAINT GREGOIRE 14, Les Rabinardières 35760 SAINT GREGOIRE</p> <p>Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap. (Nous consulter).</p>
Responsable de l'action de formation	<p>M. Christian HERBERT</p>